

AVIS DE COURSE

**National de Printemps Windfoil
Du mercredi 15 au samedi 18 avril 2026**

**Yacht Club de la Pointe Rouge
Grade 4
Marseille**

Préambule La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un concurrent ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre concurrent pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 REGLES

La compétition est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2*, incluant l'annexe B à l'exception de la règle B8
- 1.2 Les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, chartes et Règles techniques et de sécurité des supports à foils hors concurrent. .

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles au plus tard la veille de l'épreuve sur le tableau officiel d'information en ligne.
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse :
Un groupe WhatsApp de l'épreuve (qui ne sera pas le tableau officiel) pourra être mis en place en complément.
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un concurrent ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les concurrents.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à toutes les planches des classes :
 - Windfoil U17, né(e)s entre 2010 et 2012 **et né(e)s en 2013 à condition d'être potentiel national 2026**
 - Windfoil U19, né(e)s entre 2008 et 2010
 - Windfoil Sénior(e)s, né(e)s en 2011 et avant
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.2.1 a. Pour chaque concurrent, être en possession:
 - d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
 - d'une licence temporaire ou Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
 - c. Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.
- 4.2.2 Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.4 Les concurrents peuvent s'inscrire en ligne en suivant ce lien :
- 4.5 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un concurrent doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits sont les suivants :
<https://www.ycpr.net/agenda.html>

Classe	Droit d'inscription jusqu'au 5 avril	Droit d'inscription après le 5 avril
Toutes	110 €	130 €

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les concurrents peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7 FORMAT - SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

7.1 La compétition se fera en course race et/ou sprint en fonction des conditions météo

7.2 La compétition peut consister en une série qualificative et une série finale en course race et en heat pour le slalom en fonction du nombre d'inscrits.

8 PROGRAMME

8.1 Programme à terre : Confirmation d'inscription :

Classe	Date	De	A
Toutes	14 avril	16h	18h
Toutes	15 avril	9h	10h

8.2 Contrôles de l'équipement et jauge :

Jauge déclarative le jour de l'inscription, contrôles aléatoires possibles de la confirmation des inscriptions à la fin de l'épreuve.

8.3 Jours de course :

Date	Classes	Horaires
15 avril	Toutes	11h00 – Coach meeting 11h30 – Briefing coureurs 14h00 – Premier signal d'avertissement et courses à suivre
16 avril	Toutes	10h00 – Premier signal d'avertissement et courses à suivre
17 avril	Toutes	10h00 – Premier signal d'avertissement et courses à suivre
18 avril	Toutes	10h00 – Premier signal d'avertissement et courses à suivre 16h00 – Remise des prix

8.4 Nombre de courses :

Classe	Maximum par jour
Toutes	Pas de maximum

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 14h00 le premier jour des épreuves et à 10h00 pour les autres jours.

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h00.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 [DP] Les concurrents doivent renseigner le formulaire « Attestation sur l'honneur de conformité à la jauge » au plus tard lors de la confirmation des inscriptions.

9.2 Les concurrents peuvent être contrôlés à tout moment.

10 LIEU

10.1 L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition.

10.2 L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.

11 LES PARCOURS

Les parcours seront de type :

- Course racing format trapèze
- Course racing format banane
- Sprint racing format up wind
- Sprint racing format slalom
- Marathon

12 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

12.1 La RCV B4.44 s'applique.

Pour toutes les classes, la RCV (F) 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité d'un tour est remplacée par une pénalité d'un tour.

12.2 En sprint racing format slalom (départs au travers), un seul BFD pourra être retiré dans les courses. À partir du deuxième BFD, la pénalité sera DNE (ceci modifie RCV 30.4).

14 CLASSEMENT

14.1 3 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

Quand de 4 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

Quand de 8 à 15 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

Quand 16 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses trois plus mauvais scores.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

15.1 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

16 EMPLACEMENT

[DP] [NP] Les concurrents doivent rester dans la zone leur a été attribuée pendant qu'ils sont à terre.

17 MATÉRIELS DE SÉCURITÉ

Les Règles techniques et de sécurité des supports à foils et du kiteboard en compétition s'appliquent.

https://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/regles_securite_foil-et-kite-valide-ca-27-sept-25.pdf

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

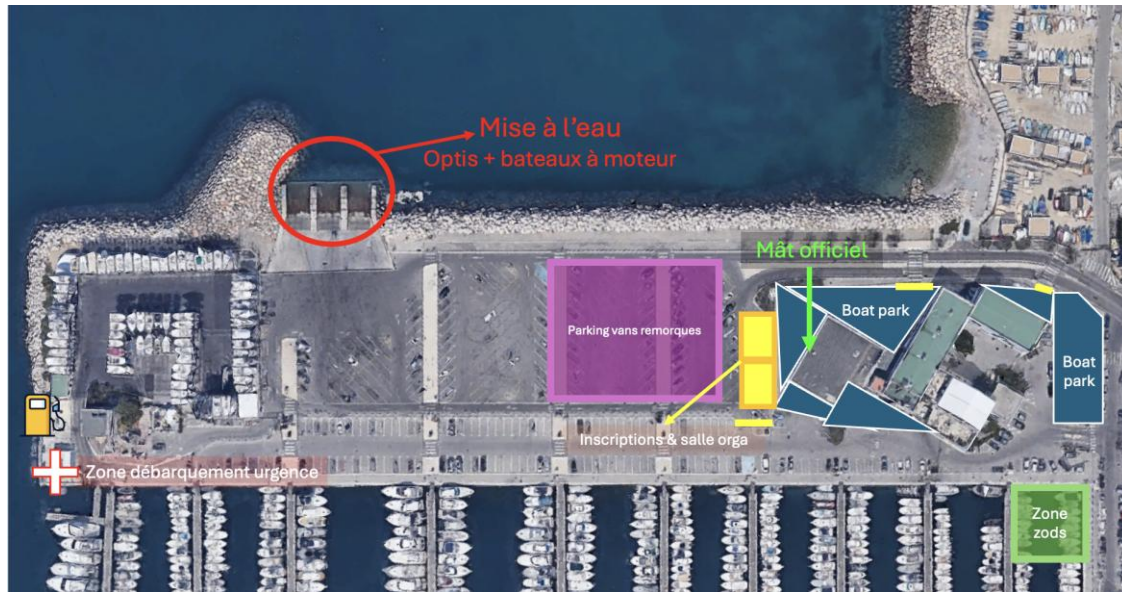
20 PRIX

Les prix seront distribués aux trois premiers et aux trois premières de chaque série.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations : Thomas GIORGI, base@ycpr.net – 06-70-02-02-14

ANNEXE A : LIEU DE LA REGATE



ANNEXE B : ZONE DE COURSE

